



INFO-NÉGO

Principaux éléments de la demande sectorielle

Les enseignantes et enseignants du Québec veulent voir une amélioration tangible et significative de leurs conditions d'exercice au quotidien. Ainsi, ils veulent :

- Une **composition de la classe** offrant des conditions propices à un enseignement et à des apprentissages de qualité;
- Des **services aux élèves** correspondant à leurs besoins;
- Une **tâche humainement supportable**;
- Une **reconnaissance de leur profession à sa juste et pleine valeur, particulièrement quant à la rémunération**;
- Une **réduction du niveau de précarité** et de **meilleures conditions d'insertion professionnelle** afin que la relève ne quitte pas massivement la profession et que les plus expérimentés y restent.

Dans le but de répondre à ces objectifs, les demandes ont été regroupées en cinq grands enjeux, qui se complètent.

MOINS D'ÉLÈVES DANS LES GROUPES

Pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage et permettre une meilleure identification des difficultés des élèves en début de parcours, la FSE et l'APEQ demandent de revoir les règles de formation des groupes en diminuant de la manière suivante les ratios :

- **Maternelle 4 ans** : moyenne de 8 élèves, maximum de 10 élèves (actuellement moyenne de 14, maximum de 17);
- **Maternelle 5 ans** : moyenne de 12 élèves, maximum de 14 élèves (actuellement moyenne de 17, maximum de 19);
- **1^{re} année du primaire** : moyenne de 16 élèves, maximum de 18 élèves (actuellement moyenne de 20, maximum de 22);
- **Adaptation scolaire** : diminuer les maxima et les moyennes dans les classes spéciales comptant des élèves de différents types.
- **Groupes à plus d'une année d'études** : interdire les GPAE dans les écoles comptant 100 élèves ou plus, à moins d'entente entre la commission scolaire et le syndicat.
- **Éducation des adultes** : établir un maximum d'élèves par groupe (actuellement, il n'y en a pas).

COMPOSITION DE LA CLASSE ET ÉLÈVES HDAA INTÉGRÉS

Pour assurer une meilleure composition des groupes, la FSE et l'APEQ proposent une approche novatrice et ciblée, basée sur une réduction du nombre d'élèves par classe dans les endroits où les élèves en difficulté sont plus nombreux (ailleurs qu'en milieu défavorisé).

Ainsi, pour la 2^e à la 6^e année du primaire, la mesure proposée réduirait le maximum d'élèves par classe pour chacun des **degrés d'une même école comptant plus de 20 % d'élèves en difficulté**. Pour la 1^{re} à la 3^e secondaire, une importante réduction portant à 25 élèves par groupe¹ la moyenne à respecter, sans en modifier le maximum, offrirait la flexibilité nécessaire pour ouvrir davantage de groupes dans les écoles où les élèves en difficulté sont plus nombreux.

Les enseignantes et enseignants veulent aussi :

- Obtenir autant de classes spéciales qu'il est nécessaire pour répondre aux besoins de **TOUS** les élèves chez qui cette option est jugée la meilleure après évaluation;
- **Réduire** la durée du processus de reconnaissance des élèves HDAA;
- Rendre **obligatoire** l'obtention de services pour les élèves HDAA **à la demande de l'enseignante ou de l'enseignant**.

TÂCHE ALLÉGÉE

La lourdeur de la tâche amplifie les problèmes d'attraction et de rétention et explique en bonne partie la pénurie actuelle. Afin d'alléger leur fardeau, les enseignantes et enseignants demandent de réduire leur tâche assignée pour dégager du temps de la façon suivante :

- Au secondaire, convertir une heure de la tâche complémentaire² en temps de nature personnelle (TNP);
- Au primaire, s'assurer que l'enseignement d'une heure par semaine en arts ou en éthique et culture religieuse (ECR) soit assumé par un autre enseignant et remplacer cette heure par une heure de TNP;

¹ Au lieu d'une moyenne de 26, 27 et 30, respectivement en vigueur pour la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire.

² La tâche d'un enseignant comporte trois catégories de tâches. La tâche éducative est composée du temps d'enseignement, de la récupération, de l'encadrement, de la surveillance des récréations et des activités étudiantes. La tâche complémentaire d'un enseignant est assignée par la direction et comprend le temps de réunions et de concertation avec les collègues, le temps de surveillance des déplacements entre les cours, etc. Le temps de nature personnelle est du temps réservé pour du travail de préparation, de correction, de suivis auprès des parents, etc. Il s'effectue au choix de l'enseignant, mais à l'école.

- À l'éducation préscolaire, réduire d'une heure et demie le temps de formation et d'éveil pour faire place à des spécialités et remplacer cette heure et demie par une heure de TNP et une demi-heure de tâche éducative autre;
- Diminuer la tâche éducative des enseignantes et enseignants spécialistes en fonction du nombre de groupes et du nombre d'immeubles dans lesquels ils enseignent;
- À l'éducation des adultes, inclure 80 heures de suivi pédagogique à la tâche éducative et augmenter à 40 heures le temps réservé aux journées pédagogiques.

Les enseignantes et enseignants du primaire veulent également que soient utilisées à meilleur escient leurs compétences professionnelles à l'intérieur de leur tâche éducative, notamment en y retirant les surveillances, sauf celles prévues pour l'accueil et les déplacements.

Ces demandes constituent des réaménagements du temps de présence à l'école (qui demeure à 32 heures par semaine pour un enseignant dont la tâche est pleine), mais procurent à l'enseignante ou à l'enseignant davantage d'autonomie et de temps utile à consacrer aux élèves, de même qu'à la préparation et à la correction.

RÉMUNÉRATION

Dans un contexte de pénurie de personnel, d'urgence de revaloriser la profession enseignante et de retard important sur les autres provinces canadiennes, la FSE et l'APEQ demandent de hausser la rémunération des enseignantes et enseignants.

Ainsi, à compter du 141^e jour de travail de l'année 2019-2020, **appliquer une majoration de 8 % à l'échelle de traitement de l'ensemble des enseignantes et enseignants** permettrait de rattraper la moyenne canadienne.

Cette majoration de traitement propre aux enseignantes et enseignants s'ajoutera aux demandes salariales formulées sur le plan intersectoriel et applicables à l'ensemble des personnes salariées du secteur public.

PRÉCARITÉ ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Dans un contexte de pénurie de personnel et d'abandon de la profession, la FSE et l'APEQ demandent d'améliorer les conditions d'insertion professionnelle des enseignantes et enseignants et celles des enseignantes et enseignants précaires, qui constituent environ 42 % du personnel enseignant :

- Assurer un mécanisme d'accompagnement (mentorat) à participation **volontaire** en prévoyant une réduction du temps consacré à l'enseignement pour les personnes mentores **et** les nouveaux enseignants et enseignantes;
- Augmenter le salaire de la suppléance occasionnelle;
- Déplafonner le maximum rémunéré en ajoutant un taux pour les suppléances de plus de 270 minutes, ou de plus de trois périodes de 75 minutes;
- À la formation professionnelle, prévoir du temps dans la tâche complémentaire pour suivre des cours du baccalauréat en enseignement professionnel.